Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont

République française

Département de l'Aveyron Département du Gard Département de la Lozère

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2019_071

Mission d'animation 2020 du Papi d'intention Tarn-amont

L'an deux mille dix-neuf et le cinq décembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Henri COUDERC.

Étaient présents : Claude ALIBERT, Gil CLOIX, Henri COUDERC, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Hubert

GRANIER, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Guy PUEL, Régis VALGALIER

Étaient représentés : Pierre PANTANELLA par Henri COUDERC, Bernard POURQUIÉ par Guy PUEL, Gérard

PRÊTRE par Hubert GRANIER Secrétaire de séance : Guy PUEL

Date de convocation: 28 novembre 2019

Délégués du comité synd	ical	The Land Co. Activities	
En exercice : 21	Présents : 11	Pouvoirs: 3	
Résultat du vote		and and analysis and an interest of	
Pour: 14	Contre: 0	Abstention: 0	

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment ses compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en particulier pour animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi que sa compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi), s'exerçant dans le cadre d'outils tels que notamment le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) ;

Considérant la démarche engagée en 2016 pour élaborer et mettre en œuvre un PAPI d'intention sur le bassin du Tarn-amont, indispensable sur le territoire compte-tenu de la vulnérabilité du territoire vis-à-vis des risques d'inondations et des enjeux en présence pour l'économie locale ;

Vu la convention-cadre relative au PAPI signée le 20 février 2019 par l'État, la Région Occitanie et le SMBVTAM;

Considérant le décalage de certaines actions du PAPI pour des raisons administratives (retard de la signature de la convention-cadre) et techniques (coordination de la mise en œuvre des actions du PAPI avec des actions déjà lancées dans le cadre d'autres outils...) et le courrier du Parc naturel régional des Grands Causses, porteur du PAPI d'intention Tarn-Dourdou-Rance jusqu'au 31 décembre 2019, informant le SMBVTAM de sa volonté de solliciter une prolongation de ce PAPI jusqu'au 31 août 2021, rendant ainsi nécessaire la prolongation du PAPI Tarn-amont dans les mêmes délais afin de pouvoir aboutir à l'élaboration d'un PAPI complet commun aux deux bassins versants, conformément à la demande des services de l'État ;

Autorise le président à soumettre les réflexions ci-dessus au comité de pilotage du PAPI d'intention et à solliciter une prolongation du PAPI jusqu'au 31 août 2021 afin de finaliser les différentes actions prévues et de co-construire le PAPI complet avec le futur Syndicat mixte du bassin versant Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance (SMTSDR);

Établit la programmation de l'animation 2020 du PAPI d'intention du Tarn-amont comme suit :

Mise en œuvre de l'axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque :

- Actions 1-1 et 1-2 : Assistance aux communes pour élaborer les Dicrim et assurer l'information communale sur les risques et les mesures de sauvegarde ;
- Actions 1-3 et 1-4: Suivi de l'élaboration d'un plan de communication pour le futur PAPI complet par un prestataire, conception de supports de sensibilisation, organisation d'interventions auprès des scolaires;
- Action 1-5: Mise en œuvre de l'installation de repères de crue;
- Action 1-6: Lancement et suivi d'une étude hydrogéomorphologique sur les secteurs à enjeux des bassins du Trévezel et de la haute-Dourbie;
- Action 1-7: Acquisition de connaissances sur le ruissellement (modèle Exzéco), recherche de solutions d'aménagements sur les secteurs les plus exposés, notamment via les schémas directeurs d'eaux pluviales ;

Mise en œuvre de l'axe 2 – Surveillance et prévision des crues et des inondations :

- Action 2-1: Mise en œuvre de l'installation d'échelles limnimétriques;
- Action 2-2 : Accompagnement des acteurs locaux dans la prise en main des outils de surveillance et de prévision des crues mis à leur disposition par l'État;
- Actions 2-3 et 2-4 : Mise en œuvre de l'installation de stations de surveillance des cours d'eau ;

Mise en œuvre de l'axe 3 - Alerte et gestion de crise :

 Actions 3-1 et 3-2 : Aide aux communes pour élaborer ou mettre à jour les PCS et pour s'équiper pour la gestion de crise ;

Mise en œuvre de l'axe 4 – Prise en compte du risque d'inondations dans l'urbanisme :

- Action 4-1 : Suivi de l'actualisation des PPRI par les services de l'État ;
- Action 4-2 : Assistance aux communes et EPCI pour l'intégration des prescriptions réglementaires des PPRI lors de l'élaboration des documents d'urbanisme ;

Mise en œuvre de l'axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes :

• Actions 5-1 et 5-2 : Lancement et suivi de la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des habitations, des bâtiments publics et des entreprises situés en zone inondable ;

Mise en œuvre de l'axe 6 - Ralentissement des écoulements :

- Action 6-1 : Lancement et suivi d'une étude de solutions pour limiter l'impact des crues torrentielles sur le bassin versant du Ladoux (commune de Millau) ;
- Action 6-2 : Mobiliser les différents acteurs autour de l'évolution des berges de la basse vallée de la Dourbie afin de définir une stratégie pluriannuelle d'interventions et de lancer l'élaboration d'un programme de travaux pour accompagner la mobilité de la Dourbie sur ce secteur (commune de Millau);

Mise en œuvre de l'axe 0 – Animation du PAPI:

- Organisation des réunions du comité technique, du comité de pilotage et des groupes de suivi des actions ;
- Lancement de la rédaction du PAPI complet en collaboration avec le SMTSDR;

Missions générales :

Participation au fonctionnement du SMBVTAM;

Établit le coût prévisionnel de la mission d'animation du PAPI d'intention Tarn-amont en 2020 (du 1er janvier au 31 décembre) à 48 000,00 euros ;

Fixe le plan prévisionnel de financement de la mission d'animation du PAPI d'intention Tarn-amont en 2020 comme suit :

- État (BOP 81): 19 200,00 euros (40%);
- Agence de l'eau Adour-Garonne : 9 600,00 euros (20%),
- Conseil régional Occitanie: 9 600,00 euros (20%),
- Autofinancement: 9 600,00 euros (20%);

Précise que cette opération relève pour 80% de la compétence « Animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques » et pour 20% de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi) ;

Précise que l'autofinancement de la mission sera entièrement mutualisé en tant qu'opération concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont (action de type 1), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical ;

Autorise le président à rechercher et solliciter les aides nécessaires pour le financement de cette mission, ainsi qu'à fixer le plan de financement définitif ;

Autorise le président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjouls, les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le président, Henri COUDERC



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 16/12/2019 et publié ou notifié le 16/12/2019